

RÉPUBLIQUE FRANÇAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**ARRÊTÉ N° 2026.075**
portant délégation de fonctions et de signature
à Monsieur BERTRAND Maurice
8^{ème} adjoint

Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, article L.2122-18, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, en date du 20 mars 2026,

VU la délibération n°2026.019 en date du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints,

VU la délibération n°2026.020 en date du 20 mars relative à l'élection des adjoints,

Vu la délibération n°2026-022 du 20 mars 2026, listant les délégations consenties par le Conseil municipal au maire,

A R R Ê T É**ARTICLE 1 :**Monsieur BERTRAND Maurice, 8^{ème} adjoint, est délégué pour remplir les fonctions suivantes :

- suivi et supervision des chantiers d'aménagement ;
- suivi et supervision des travaux de voirie et de réseaux ;
- suivi et supervision des travaux sur les bâtiments communaux et autres chantiers communaux ;
- supervision du cimetière communal et de l'accueil des ayants-droit ;

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée pour :

- les documents relatifs au suivi des travaux municipaux, de voirie, bâtiment et d'aménagement ;
- les documents relatifs à la gestion du cimetière ;
- la signature des autorisations de fermeture de cercueil et des autorisations de transport de corps ;
- la convocation des commissions compétentes ;
- la signature des engagements de dépense et la certification des factures dans le cadre des attributions qui lui sont déléguées.

ARTICLE 3 :

Monsieur BERTRAND Maurice percevra les indemnités normalement allouées aux adjoints.

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent, arrêté, qui sera notifié à l'intéressée, sera transmise à Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois et à Monsieur le Trésorier Principal.

Fait à Vétraz-Monthoux, le 23 mars 2026
Le Maire,
Patrick ANTOINE



Notifié à l'intéressé le : 24/03/2026
Signature :

Dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.